

Sur motion de M. *Wallace* (*York*), secondé par M. *Hilliard*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance relative à la supplique de *John Stewart*, de *Woodbridge*, l'un des volontaires de 1837-38, demandant de l'assistance soit par un octroi de terre ou autrement pour ses services dans la défense du pays pendant ces années.

Sur motion de M. *Vanasse*, secondé par M. *Homer*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée depuis le 1er juillet, 1837, jusqu'à cette date, entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux de la Puissance du *Canada*, relativement aux réclamations de chacun de ces gouvernements contre le gouvernement fédéral, pour le remboursement des sommes dépensées par ces provinces, pour le compte du gouvernement fédéral, pour l'administration de la justice dans ces diverses provinces, savoir : pour l'arrestation, le procès, la conviction et l'entretien des criminels ayant violé les statuts de la législation criminelle ;

2. Un état détaillé des réclamations réglées, la date du règlement, et les sommes payées, et le nom des provinces auxquelles elles ont été payées.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *Charlton*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée depuis 1878 entre le gouvernement du *Canada* et celui des *Etats-Unis* ou entre aucune chambre de commerce du *Canada* et des *Etats-Unis* au sujet de la question d'une réciprocité commerciale entre les deux pays basée sur le traité de réciprocité de 1854.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Valin*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le département de la marine et des pêcheries, et le gouvernement britannique ou le Bureau de l'Amirauté de ce gouvernement, au sujet de la cession au *Canada* de l'*Île du Portage*, à l'entrée de la rivière *Miramichi* ; aussi, copie de tous les rapports au conseil et des ordres en conseil à ce sujet, et de la correspondance s'y rapportant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Casey* propose, secondé par M. *Weldon*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des ordres en conseil fixant le siège du gouvernement des Territoires du *Nord-Ouest* et les quartiers-généraux de la police à cheval à *Régina*, et ordonnant le transfert du lieutenant-gouverneur et autres fonctionnaires de *Battleford* à *Régina*, et de la police à cheval du *Fort Walsh* à *Régina* ; aussi, un relevé des dépenses occasionnées par ce déplacement.

Copie des rapports et de la correspondance du lieutenant-gouverneur des Territoires du *Nord-Ouest*, ou autres personnes, qui ont donné lieu à la décision prise de transférer le siège du gouvernement à *Régina* ; aussi, de toute correspondance avec la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* canadien, ou autres personnes, au sujet de la situation exacte de l'emplacement projeté de *Régina*, ou de toute modification apportée à l'emplacement en premier lieu choisi ; aussi de toute correspondance avec la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* canadien, ou autres personnes, touchant les intérêts acquis par le gouvernement dans aucuns des lots du dit emplacement de ville ou de toute convention intervenue entre lui et la dite compagnie au sujet du partage des produits de la vente de tels lots.